



EURL FLOW INTERNATIONAL

OFFICE : 140 RUE DANIELLE CASANOVA
93200 SAINT DENIS – FRANCE
SIRET: 90021912200018 - NDA : 11930885693
TVA : FR62900219122

ECOLE: FLOW DANCE ACADEMY PARIS
58 RUE GAMBETTA 3 EME A DROITE
92240 MALAKOFF

PHONE : +33 (0)6 68 59 22 06
FLOW@FLOWDANCEACADEMY.COM

**LOCATION
STUDIO**

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'UTILISATION DES STUDIOS

I - Réservation et Modalités de Paiement

Article 1 : Réservation

La réservation d'un studio de danse implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Les demandes de réservation peuvent être effectuées par téléphone, par courrier électronique ou en personne. La confirmation de réservation sera envoyée au client dès que la disponibilité des studios sera confirmée.

Article 2 : Modalités de Réservation

Pour effectuer une réservation, le client doit contacter notre service de réservation par téléphone, par courrier électronique ou en personne. Lors de la réservation, le client doit fournir les informations suivantes :

1. **La date et l'heure de début et de fin de la réservation souhaitée.**
2. **La salle requis et toute demande spécifique concernant l'équipement ou les installations nécessaires.**
3. **Les coordonnées de facturation et de contact du client.**

Une fois la demande de réservation reçue, notre équipe de réservation confirmera la disponibilité des salles et fournira au client un devis détaillé incluant les frais de location et tout autre frais applicables. Le client devra alors confirmer sa réservation en fournissant les informations de paiement requises dans les délais spécifiés.

Toute réservation ne sera considérée comme confirmée qu'après réception du paiement intégral ou du dépôt de garantie requis. En cas de non-paiement dans les délais impartis, la réservation pourra être annulée et la salle remise à la disposition d'autres clients.

Article 3 : Modalités de Paiement

Le règlement des frais de location est exigible selon les modalités suivantes :

Pour les réservations ponctuelles, le paiement intégral doit être effectué dans les 24 heures suivant la confirmation de la réservation.

Pour les locations à long terme, le règlement peut se faire trimestriellement, à condition que la totalité des paiements soit effectuée à l'avance. Chaque trimestre de location entamé est dû. Le règlement peut se faire par trimestre à condition que la totalité des chèques (à l'ordre de Flow International) nous soit transmise dès confirmation de la réservation. Chaque chèque sera encaissé 15 jours avant le début du prochain trimestre de location.

Tout retard de paiement entraînera la non-disponibilité des salles réservées.

Un supplément de 10€ TTC par heure de location est appliqué les jours fériés.

II - Utilisation des studios et Responsabilités

Article 4 : Utilisation des studios

Dans les studios loués, les fenêtres et les portes doivent rester fermées. Le client s'engage à ne pas manipuler les commandes de la climatisation et à faire appel au personnel de l'école pour effectuer des modifications de température.

Le client s'engage à respecter scrupuleusement les règles de sécurité en vigueur dans nos locaux. Il doit notamment veiller à ne pas obstruer les voies d'évacuation, à connaître l'emplacement des équipements de sécurité tels que les extincteurs.

Article 5 : Clause de Responsabilité en Matière de Sécurité

Le client est tenu de respecter toutes les réglementations en vigueur en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne la prévention des incendies et la sécurité des personnes. Il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'incendie ou d'accident dans les locaux loués.

Article 6 : Assurance et Responsabilité

Avant toute utilisation des locaux, le client doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant les éventuels dommages causés pendant la période de location.

Article 7 : Respect du Voisinage et du Matériel

Il est interdit de boire (sauf de l'eau) et de manger dans les salles, ainsi que de fumer dans les locaux. La distribution ou la vente de boissons alcoolisées est également interdite.

Le client s'engage à respecter le voisinage en limitant les nuisances sonores et en évitant toute perturbation de l'ordre public. Il doit également prendre soin du matériel mis à sa disposition et signaler tout dysfonctionnement ou dégradation constaté.

Le client doit rappeler à son public et à ses adhérents de veiller à la circulation aisée des véhicules dans la rue Gambetta et à éviter de manière courtoise et civique les comportements bruyants, tels que les conversations à voix forte, les cris, les disputes et les chants.

Sous réserve de disponibilité, il est possible de prêter au client un adaptateur pour relier un iPhone au matériel de sonorisation, à condition que le client dépose une caution de 10€ qui lui est restituée lorsque l'adaptateur est rendu.

Un supplément de 10€ TTC par semaine est appliqué pour le droit de stockage d'un objet dans nos locaux.

Article 8 : Frais pour Non-Respect des Horaires

Tout dépassement des horaires de réservation convenus sera facturé au tarif horaire en vigueur. Les frais de dépassement seront automatiquement ajoutés à la facture finale et devront être réglés dans les meilleurs délais. En cas de dépassement répété des horaires de réservation sans autorisation préalable, la société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les réservations futures du client.

III - Annulation et Modifications

Article 9 : Annulation

Tous les frais consécutifs seront dus à Flow International.

Toute annulation de réservation doit être notifiée par écrit (courrier ou courriel) dans les délais impartis.

Les frais d'annulation varient en fonction du délai de préavis donné, comme spécifié dans les conditions tarifaires en vigueur.

Suite à l'annulation d'une location ponctuelle, le remboursement se fera uniquement sous forme d'avoir en temps de location, valable 1 an et à usage unique, en fonction des disponibilités des salles.

Frais d'annulation		
Annulation de 14 à 9 jours avant la date de location	Annulation de 8 à 4 jours avant la date de location	Annulation de 3 à 1 jours avant la date de location ou le jour de la date de location
50% du montant total de la réservation reste dû.	80% du montant total de la réservation reste dû.	le montant total de la réservation reste dû.

Article 10 : Modifications

Les modifications de réservation sont autorisées sous réserve de disponibilité et doivent être communiquées à l'avance.

Toute modification de réservation est possible sans frais si l'école est prévenue **10 jours avant la date de location**.

Tout changement de date ou de durée de location doit être confirmé par écrit (courrier ou courriel) et peut être soumis à des frais supplémentaires.

En cas d'accord pour un report de location, la nouvelle date doit être demandée et confirmée dans les 3 jours. Le report doit être effectué dans la même saison (**avant le 31 juillet**). Il n'est possible de demander un report qu'une seule fois.

IV - Dispositions Générales

Article 11 : Respect de la Législation en Vigueur

Le client s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et de non-discrimination.

Article 12 : Clause de Confidentialité

Le client s'engage à préserver la confidentialité des informations sensibles auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre de sa réservation, et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation préalable.

Article 13 : Modifications des Conditions

La société se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment. Les nouvelles conditions seront communiquées au client et seront réputées acceptées à moins que le client n'exprime son refus par écrit dans un délai raisonnable.

Article 14 : Litiges et Juridiction Compétente

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente.

Article 15 : Communication et Feedback

Nous encourageons nos clients à nous faire part de leurs commentaires et suggestions concernant nos services de réservation et l'utilisation de nos salles. Toute rétroaction est précieuse pour nous permettre d'améliorer continuellement notre offre et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Article 16 : Indemnisation

Le client s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité la société en cas de réclamation, de perte ou de dommage résultant de l'utilisation des salles louées, sauf en cas de faute avérée de la société.

Article 17 : Force Majeure

Ni le client ni la société ne seront tenus responsables en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de leurs obligations en vertu du présent contrat si ce retard ou cette non-exécution résulte d'événements échappant à leur contrôle raisonnable, tels que des catastrophes naturelles, des grèves, des lock-out, des actes de guerre ou de terrorisme, des pannes de réseau, ou des décisions gouvernementales.